



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation en Somalie », tenue le jeudi 25 février 2021.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



## Annexe

### **Exposé de M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie**

Conformément aux dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur, en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la période allant du 29 octobre 2020 au 25 février 2021.

Il s'agit du premier exposé de la présidence depuis l'adoption de la résolution 2551 (2020), le 12 novembre 2020. Par cette résolution, le Conseil a reconduit la levée partielle de l'embargo sur les armes et renouvelé la dérogation pour raisons humanitaires au gel des avoirs, sans préciser la date à laquelle tous deux arrivent à expiration. Il a également assoupli certaines des conditions relatives à la levée partielle, réaffirmé l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés, ajouté des articles à la liste des composants et renouvelé le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie jusqu'au 15 décembre 2021. À la suite de l'adoption de la résolution, le Secrétaire général a nommé six membres du Groupe d'experts, le 11 décembre 2020.

Dans la résolution 2551 (2020), le Conseil a également prié le Groupe d'experts, le Gouvernement fédéral somalien et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à échanger des informations sur les finances des Chabab. Il leur a également demandé de continuer à travailler avec les parties prenantes pour élaborer un plan visant à désorganiser les finances des Chabab.

Durant sa première réunion virtuelle de cette année, qui s'est tenue le 29 janvier par visioconférence privée, le Comité s'est entretenu avec les membres du Groupe d'experts pour s'informer de leur programme de travail pour 2021.

Rappelant qu'en 2020, le Groupe s'était concentré sur le rétablissement d'une relation de travail positive avec le Gouvernement fédéral somalien, la Coordinatrice a indiqué que le Groupe continuait de coopérer activement avec le Gouvernement fédéral somalien sur des projets tant à Mogadiscio que dans les États membres de la fédération. Plusieurs membres du Comité ont salué les progrès réalisés dans les relations entre le Groupe et le Gouvernement fédéral somalien depuis l'année dernière et ont exprimé l'espoir qu'elles continueraient à se renforcer. Les membres du Comité ont également fait part de leur appréciation pour le travail du Groupe visant à désorganiser les finances des Chabab.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu deux rapports mensuels du Groupe d'experts, conformément à la résolution 2498 (2019). Il a également reçu deux lettres d'États Membres, dont l'une portait sur des questions de dérogation à l'embargo sur les armes, auxquelles il a répondu. L'autre concernait le rapport final du Groupe soumis au titre de son précédent mandat, dont l'examen est toujours en cours.

Je vais à présent résumer quelques statistiques relatives aux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes et aux notifications connexes. Avant l'adoption de la résolution 2551 (2020), le Comité a reçu du Gouvernement fédéral somalien une notification préalable de livraison et une notification après livraison communiquées en application des paragraphes 11, 13 et 16 de la résolution 2498 (2019). Après l'adoption de la résolution 2551 (2020), le Comité a approuvé une demande de dérogation et reçu cinq notifications préalables et une notification après livraison, toutes du Gouvernement

fédéral somalien, en application des articles 10, 11, 13 et 16 de la même résolution. Le Comité a en outre reçu huit notifications préalables de livraison communiquées par des États Membres fournisseurs ou des organisations internationales en application des paragraphes 11, 14 et 17 de la résolution 2551 (2020).

Enfin, le Comité a reçu un exemplaire du rapport semestriel du Gouvernement fédéral somalien au Conseil de sécurité, présenté en application du paragraphe 37 de la résolution 2551 (2020), sur la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement de ses forces de sécurité et le statut des forces régionales et des milices.

---